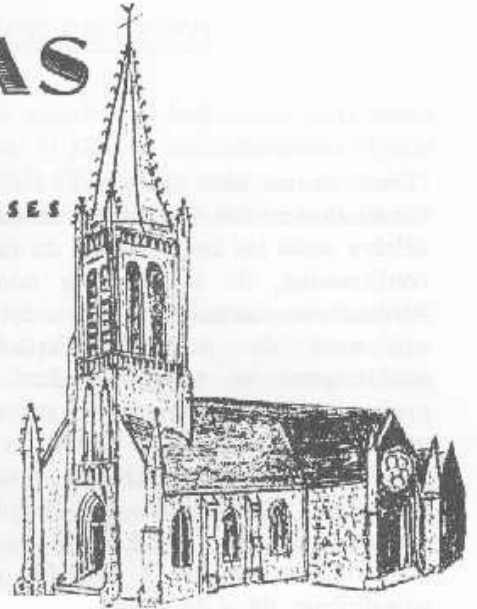
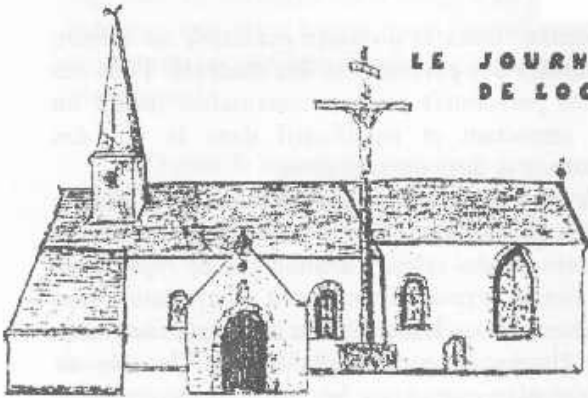


KLOH BRAS

LE JOURNAL DES PAROISSES
DE LOCOAL ET MENDON



Juillet- Août 2002

À LA SAISON DES MARIAGES

Puisque cet été 14 mariages sont célébrés dans nos paroisses de Mendon et de Locoal, voici quelques réflexions à propos du mariage, du couple et de la famille et qui seront prolongées par d'autres considérations - dont une contribution plus "savante" (p. 4) - dans ce bulletin de l'été.

Si l'Église n'a pas inventé le mariage, elle en a renouvelé le sens en en faisant un sacrement. On peut même dire que la tradition chrétienne, en centrant le mariage sur le couple et l'amour, a été porteuse d'une vraie nouveauté.

Dans les sociétés traditionnelles, le mariage était d'abord au service de la famille. Il assurait sa survie en lui donnant des descendants qui assureraient la transmission du nom, des biens... Le mariage était d'abord une alliance des familles.

Le couple ainsi formé par les parents était l'instrument d'une politique familiale. L'amour était second, il pouvait venir après, mais devait rester discret. Les époux ne devaient pas oublier que, même mariés, ils restaient fils ou fille de leurs parents avant d'être mari et femme. La solidarité familiale passait avant la solidarité de couple.

D'ailleurs, l'amour était presque un luxe superflu. Ce qu'on attendait des époux, c'est qu'ils donnent naissance à des enfants et qu'ils se rendent entre eux les services attendus.

La Bible compare l'alliance qui nous lie à Dieu à un mariage. C'est une alliance qui ne concerne que deux personnes, qui s'est conclue par une libre initiative de l'époux sans intervention des familles et sans qu'il soit question en premier des enfants à venir.

C'est une Alliance d'amour qui dépend de la faveur de l'époux : « *Tu as trouvé grâce auprès de lui* ».

C'est un choix purement gratuit, arbitraire même, qui ne s'explique pas. L'époux ne s'impose pas, il propose et attend avec anxiété la réponse de l'autre.

Il attend que l'autre l'aime. Ce qui devient premier dans le couple, c'est l'attachement de l'un à l'autre, la fidélité amoureuse.

Et c'est ce qui va en faire la fragilité, car l'amour est « enfant de Bohême », comme on chantera plus tard.

L'amour et la durée ne font pas bon ménage. Faire rimer amour et toujours est faussement rassurant. Car l'amour tant qu'il est désir, émotion, passion semble voué à l'éphémère par nature. Il a besoin à chaque instant de retrouver l'émotion de la naissance. La seule saison où il se plaise, c'est le printemps.

Aussi, pour lui donner de la consistance et de la durée, l'amour ne sera pas fondé seulement sur le plaisir d'être ensemble, sur l'émotion, la répétition indéfinie du « je t'aime, je t'aime » mais sur la découverte de la volonté de l'autre, avec le désir de faire sa volonté.

Aimer sera se déposséder de son désir pour se mettre au service du désir et de l'attente de l'autre. Et, comme cet accord des volontés et des désirs se brise souvent, l'amour invente le pardon.

Le pardon, c'est ce qui donne de la durée à l'amour. Pas nécessairement la réconciliation spectaculaire après des ruptures spectaculaires, mais le fait de se redonner à nouveau et encore plus qu'avant. Le pardon est « re-don » et « sur don ».

Devant ce qui menace, ce qui éloigne, ce qui blesse, ce qui affadit ou refroidit, le pardon rapproche, panse les plaies, réchauffe. Il est l'offre d'un nouveau départ, d'un nouveau printemps. L'amour ne peut durer que s'il sait se reprendre, recommencer, réinventer, afficher sa capacité de renouvellement à chaque nouvelle étape, à chaque nouvel obstacle, à chaque nouvelle fêlure.

L'amour pour durer a besoin de rester sur le qui-vive, d'être attentif aux brèches, de ne jamais s'arrêter de consolider ce qui pourrait vite craquer si on cessait d'y être attentif. C'est un amour qui veille.

En devenant sacrement l'Alliance, le couple humain inverse des priorités. La priorité n'est plus l'enfant, mais l'amour des époux. Il ne peut être vécu avec cette intensité qu'entre deux personnes.

A la longue cependant, cette intensité peut faiblir et donner naissance à un autre amour et un autre couple. Dieu ne peut envisager d'amour qui ne soit pour toujours. Mais l'homme peine à faire aller les deux de pair. Si le couple veut ressembler à Dieu en vivant un amour intense, c'est la durée qui devient problématique. S'il veut durer à n'importe quel prix, c'est l'amour qui peut s'anémier.

Le mariage est départ : on largue les amarres. On se détache pour s'attacher. Et certains disent : "Notre couple, c'est notre affaire, ça ne regarde ni nos parents, ni le maire, ni le curé".

Ainsi on a tellement bien compris que le couple est fait pour l'amour qu'on a identifié couple et amour, à tel point que l'amour a fini par éliminer le mariage. On se marie parce qu'on s'aime, mais si l'on s'aime, pourquoi se marier ? et si on ne s'aime plus, pourquoi rester ensemble ?

L'Église avait donné la priorité au couple et à l'amour en réaction contre une société qui donnait trop de place aux stratégies familiales et à la fécondité. Elle est aujourd'hui obligée d'insister sur la place de la fécondité dans le couple et sur la figure nécessairement sociale du mariage. Dans un monde où les intérêts des familles écrasaient le couple, elle se faisait le défenseur du couple, mais dans un monde où le couple se coupe de la famille, elle devient le champion de la famille.

Aimer comme Dieu et le Christ ont aimé est au-dessus de nos forces, mais ne rendons pas fade pas ce à quoi nous sommes appelés.

Les célébrations de cet été nous y encouragent.

René Le Ruyet, recteur

JE CONNAIS DES BATEAUX

Cette chanson a été composée pour un anniversaire de mariage, des noces d'or... et dite aussi lors de la bénédiction à Peninès du "cul pointu" : En Arvoriz.

Je connais des bateaux, qui restent dans le port,
De peur que les courants, les entraînent trop fort,
Je connais des bateaux, qui rouillent dans le port,
A ne jamais risquer, une voile au dehors.

Je connais des bateaux, qui oublient de partir,
Ils ont peur de la mer, à force de vieillir,
Et les vagues jamais ne les ont emportés,
Leur voyage est fini, avant de commencer,

Je connais des bateaux, tellement enchaînés,
Qu'ils en ont désappris comment se libérer,
Je connais des bateaux, qui restent à clapoter,
Pour être vraiment sûrs de ne pas chavirer ;

Je connais des bateaux, qui s'en vont deux par deux,
Affronter le grand vent, au-delà de la peur,
Je connais des bateaux, qui s'égratignent un peu,
sur les routes océanes, où les mènent leur jeu,

Je connais des bateaux, qui n'ont jamais fini,
De repartir encore, chaque jour de leur vie,
Et qui ne craignent pas parfois de s'élancer,
Cote à cote en avant, au risque de sombrer,

Je connais des bateaux, qui reviennent au port,
Labourés de partout, mais plus graves et plus forts,
Je connais des bateaux, débordants de soleil,
Quand ils ont partagé des années de merveilles.

Je connais des bateaux, qui reviennent toujours,
Quand ils ont navigué jusqu'à leur dernier jour,
Tout prêts à déployer leurs ailes de géants,
Parce qu'ils ont le cœur à taille d'océan.

Mannick



"Bonnes vacances en Morbihan!"

Vous êtes de nouveau nombreux, très nombreux, à choisir de passer des vacances dans notre département. Puisse le soleil ne pas être trop avare de ses rayons pendant votre séjour ! Soyez, en tout cas, **les bienvenus**. Nous sommes heureux de vous accueillir sur notre littoral, dans nos îles, au cœur de notre monde rural. En Argoat comme en Armor !

Peut-être n'êtes-vous qu'en quête de repos, de détente, de farniente, après des mois de vie fatigante, dans la fièvre de la ville. Si vous le souhaitez, vous trouverez chez nous le calme que vous recherchez. Il vous suffira, par exemple, d'emprunter l'un de nos chemins de campagne, d'y marcher à votre pas, à votre rythme, vous contentant de regarder et d'écouter la nature. Il vous arrivera peut-être d'aller jusqu'à l'une de nos chapelles. Si elle est dédiée à la Vierge Marie, et même si elle ne l'est pas, faites et dites comme Paul Claudel :

" Il est midi. Je vois l'église ouverte. Il faut entrer.

Mère de Jésus Christ, je ne viens pas prier.

Je n'ai rien à offrir, rien à demander.

Je viens seulement, Mère, pour vous regarder.

Vous regarder, pleurer de bonheur, savoir cela que je suis votre fils et que vous êtes là.

Rien que pour un moment pendant que tout s'arrête. Midi. "

Un tel moment de **contemplation** est, reconnaît le poète

"comme une aurore qui en nous se propage."

Beaucoup sans doute ont d'autres désirs, d'autres souhaits. Ils pourront facilement les satisfaire chez nous. Nous avons tant de beaux paysages, les uns sauvages, les autres souriants, apaisants. Notre **patrimoine artistique**, surtout architectural, est d'une grande richesse. Vous aurez plaisir à visiter

nos manoirs, nos vieilles demeures, nos églises et nos chapelles si bien restaurées et entretenues.

Vous aimez la **fête** ? Vous n'aurez que l'embaras du choix. Certains de nos festivals sont de réputation nationale. Mais des fêtes plus modestes, plus familiales, il y en a presque chaque jour. En été, la Bretagne s'affiche avec tous ses atouts, tous ses attraits.

Et il y a la **mer** avec tout ce qu'elle offre d'activités. Faites connaissance avec nos marins pêcheurs, avec leur vie souvent rude. Nos stations balnéaires, nos ports de plaisance connaissent une étonnante animation. Mais prenez surtout le **temps de vivre**, en famille, avec des amis ...

Le temps des vacances peut aussi être l'occasion de se refaire une **santé spirituelle**. Par exemple, en passant une journée dans l'un de nos monastères ; en participant à l'un de nos " pardons ", où se vivent prière, convivialité et détente autour d'un saint patron local.

N'oublions pas celles et ceux qui sont à la peine, qui **travaillent** pour que d'autres puissent légitimement jouir de leurs loisirs. Il arrive que des saisonniers aient des conditions de vie très dures, trop dures. C'est le devoir des employeurs de les traiter avec justice, et le nôtre de les respecter.

+ **François-Mathurin GOURVÈS**
Évêque de VANNES



Nominations

"Monsieur l'Abbé René LE RUYET

En vertu de ma charge pastorale, je vous nomme dans le doyenné de PONT-SCORFF, Curé de PONT-SCORFF et recteur de CLEGUER, tout en restant aumônier diocésain du CCFD. Que Dieu bénisse votre nouveau ministère."

+ **François-Mathurin GOURVÈS**, Évêque de VANNES

Monsieur l'abbé Francis LE FUR est nommé curé de Belz
et recteur de Locoal-Mendon et Ploemel.

LE MARIAGE : UN CONTRAT OU UNE INSTITUTION ?

"Il serait curieux, en matière privée, de succomber aux illusions d'un libéralisme outrancier"

Le retour de la perspective d'un contrat d'union sociale, l'apparition de celle d'un démariage par simple déclaration en mairie, ravivent la question de la nature du lien conjugal. On sait qu'il n'est déjà plus nécessaire que le divorce implique la faute d'un conjoint, le consentement mutuel suffisant à justifier et faire aboutir la procédure. Reste que le mariage est encore dans notre droit un modèle et que le divorce est prononcé par un tiers, le juge, représentant d'une loi qui, en quelque sorte, transcende les volontés des conjoints. Il faut alors se demander dans le cadre d'une réflexion sur le droit de la famille d'une société laïque, comment il convient de penser le mariage : est-ce un simple contrat ou bien plus fondamentalement une institution ?

La logique contractualiste, qui se développe dans la vie familiale, a profondément déterminé la conception moderne du lien social, et par le fait même du droit. Les obligations, certes inévitables en toute société, sont ici fondées sur la volonté des individus; c'est que chacun ne se lie qu'en vue d'obtenir diverses gratifications, et de telle sorte qu'il lui revient de décider lui-même ce à quoi il s'oblige à renoncer, ce qu'il s'oblige à donner. Il faut alors que soit offert le cadre juridique le plus large, le plus formel, le plus abstrait possible, de sorte que chacun puisse se lier avec qui il veut, en vue de mener les activités qui lui conviennent.

Ainsi, dans le couple. Il est aujourd'hui entendu que chacun s'y engage librement en vue d'obtenir le maximum de gratifications - on n'oserait pas dire matérielles - à coup sûr sentimentales et érotiques: ce qui a deux conséquences. D'abord, évidemment, on doit pouvoir se séparer aussi librement que l'on s'était engagé, dès lors que dans le couple on perd plus que l'on ne gagne. Ensuite, et plus radicalement, aucune obligation extérieure ne doit limiter le choix du partenaire et des relations qu'on aura avec lui: c'est ainsi qu'un contrat d'union civile devrait, dans le principe, convenir à des partenaires apparentés au non, cohabitants ou non, ayant des relations sexuelles ou non, de sexes différents ou non. Liberté des partenaires et abstraction du cadre juridique conduisent alors naturellement, contre l'idée d'ordre moral, aux principes de la neutralité de l'État face aux conduites privées.

Ce principe serait correct si la vie privée, la vie familiale en particulier, liaient vraiment sous le signe de la liberté et de l'égalité. Or, on sait depuis longtemps que, dans la vie sociale, ces valeurs dissimulent des rapports de force que la justice. Pourrait-on raisonnablement, dans la séparation, se passer d'un juge qui prononce le divorce, qui dise le droit, c'est-à-dire, à la lumière de la loi et plus encore de la prudence, puisse rendre à chacun ce qui lui revient ?

Mais il y a plus : à supposer que les conjoints, comme adultes pleinement responsables, puissent légitimement s'organiser selon la plus stricte logique contractualiste, et donc se passer de ce tiers qu'est le juge, la famille est en réalité, au-delà des conjoints, entre eux, l'apparition de personnes nouvelles - les enfants dont la protection de l'existence (déjà contre l'infanticide et l'avortement) requiert un droit, des obligations, qui ne peuvent que dépasser la volonté des parents. Concevoir des enfants, les mettre au monde, les éduquer, c'est alors se placer humblement sous l'autorité d'une loi qui seule peut radicalement et durablement faire obstacle à la violence. Le mariage est alors renoncement public et solennel à la tentation de la toute-puissance sur les enfants, laquelle découlerait naturellement de celle de s'en déclarer propriétaires.

Allons plus loin encore: la vie familiale a aussi des effets publics. Déjà, la fidélité entre époux, qui est obligation définie par le code civil, voudrait dégager la société, selon le principe de subsidiarité, du soin de gérer bien des solitudes. Plus encore, l'éducation des enfants est aussi socialisation et, par ses aspects moraux, celle de futurs citoyens, capables d'oeuvrer à un bien commun. La famille est alors réalité privée, d'intérêt public. L'État républicain ne saurait alors demeurer neutre face à la famille, à la manière dont elle se forme, et spécialement considérer le mariage comme simple choix privé.

Au-delà du contrat, le mariage est alors institution : les intérêts en jeu n'y sont pas seulement privés ; les obligations n'y sont pas seulement définies par la volonté des conjoints, si bien intentionnés soient-ils; le cadre juridique, dans lequel il s'inscrit, ne peut y être général, formel, abstrait. Comme toute institution, la famille est bien forme de vie sociale qui intéresse la société pour sa défense, sa prospérité, sa conservation. Il est alors légitime que la société donne à la famille un cadre juridique concret, qui implique des règles et obligations définies - au-delà des volontés individuelles - par une autorité, c'est-à-dire une instance qui, en quelque sorte, autorise symboliquement à devenir parents. Tel pourrait être, d'un point de vue strictement anthropologique, le sens de l'affirmation religieuse selon laquelle toute paternité, comme d'ailleurs tout pouvoir, vient de Dieu : cette affirmation vaut comme interdit, précisément de la toute-puissance à laquelle conduirait la prétention de la famille à l'autarcie, c'est-à-dire de se donner ses propres lois, et d'abord de se replier sur elle-même.

Une société républicaine ne saurait alors renoncer à considérer la famille en quelque sorte comme sacrée, c'est-à-dire comme fondée, dans le principe, au-delà de la liberté individuelle, par une autorité qui ne peut être que la loi civile. Dans la célébration du mariage à la mairie, l'officier d'état-civil donne lecture d'obligations qui ne sont pas seulement de morale privée ; elles sont proprement juridiques. Vouloir les entendre et les respecter, c'est alors véritablement faire acte de citoyenneté, qui est aussi dimension de l'exigence éthique.

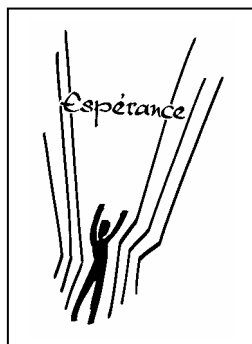
Paul Moreau, philosophe



DU COTE DU CATE

REMISE DE LA CROIX

Mégane AUDO
Jérémy BELZ
Blandine BESNARD
Lou BLEUZEN
Gianni COUPRY
Mathilde ÉVANNO
Amline LE BAYON
Julien LE BAYON
Victor LE FLOC'H
Justine LE BLE
Eugénie LE JÉLOUX
Énora MAHÉVAS
Pauline PRADO



Christiane DAGNET
Delphine ÉVANNO
Éléna FLEUREUX
Youna GRALL
Gwendoline LE BOULAIRE
Élodie LÉCHARD
Mathieu LE CREN
Damien LE DORZE
Ludivine LE FLOC'H
Laura LE FLOC'H
Jonathan LE GUILLANT
Céline LE QUÉRÉ
Yvonnick LE ROUX
Émilie MADEC
Carine ROUSSEL

PREMIERE COMMUNION

Johann AUDIC
Gaël BOZEC
Virginie BRUZAC
Élodie CORITON
Aurel FLEUREUX
Laura GUILLERME
Lucille GUILLERME
Charlotte JÉHANNO
Amélie LE PRADO
Jordan MASSE
Jordan STÉPHANT

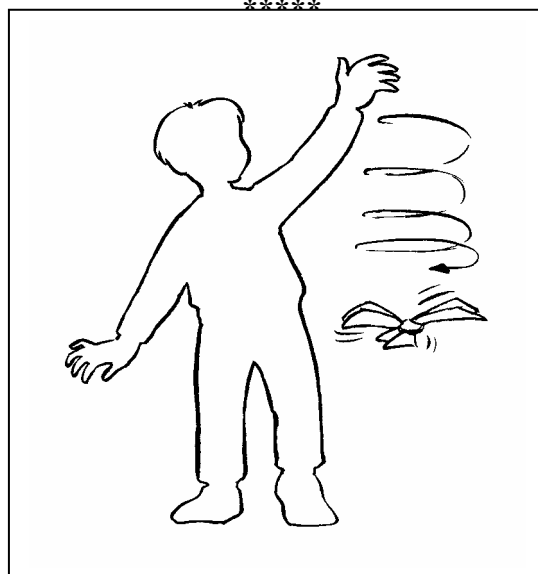
PROFESSION DE FOI

Mary COOPY
Bastian GUÉGAN
Aurélie GUILLERME
Izaouen JEFFREDO
Florian LE BRIS
Gautier LE BOULAIRE
Marine LE CLOIREC
Stéphanie LORHO
Joachim MAHÉVAS
Anaïs RIO

CONFIRMATION

Charlène AUDO
Yvonnick BOZEC
Sophie CARERIC

**La première inscription à la catéchèse se fait à la
paroisse au mois de septembre
et habituellement en CE1.**



**Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui
parce quelqu'un d'autre
a planté un arbre il y a longtemps.
[Warren Buffet]**

DES EGLISES A VISITER

Quelques maisons autour d'un clocher dans la campagne, c'est la France! A chaque village, son église! C'est le signal autour duquel les maisons se donnent rendez-vous! Une pointe qui les cloue dans le ciel! Certes, plus discret, le puits profondément creusé les oblige à cette solidarité. Mais le clocher les ouvre vers d'autres eaux pour apaiser d'autres soifs.

L'église de nos villages ou de nos quartiers n'est pas un club privé où l'on n'entrerait qu'avec la complicité d'un judas. Elle est disponible pour tous, pour les sédentaires et les habitués mais aussi pour les nomades et les touristes de passage. Elle n'est pourtant pas un espace vide, un hall ouvert à tout vent, un de ces non-lieux où personne n'habite. L'église a un sens, un centre, un cœur. Chacun peut s'y trouver chez lui. Le rôle d'un ouvrage comme celui-ci est précisément d'y contribuer.

L'église dit d'abord l'âme d'un village ou d'un quartier à travers la continuité d'une histoire où chaque siècle a laissé sa trace et déposé ses valeurs. Elle est affirmation d'unité pour des familles dispersées et des générations au cimetière enterrées. Elle est volonté de vivre dans l'horizon où chantent les autres clochers. Elle est maîtresse du temps en donnant l'heure comme un cadran solaire avant même d'être équipée de cloches et d'horloges.

Il arrive qu'elle soit trop peu utilisée comme lieu de culte et un peu oubliée par les chrétiens eux-mêmes. Certaines évoquent la vigne désolée, à la tour en ruine et aux clôtures dévastées, dont parlent les psaumes. Mais souvent, croyants et incroyants, se retrouvent pour défendre cette part du patrimoine commun. Comme dans un moulin, chacun y apporte son grain à moudre: le randonneur fatigué y trouve de l'ombre, le curieux des anecdotes, l'historien des documents, l'artiste des beautés. Le croyant y logera sa prière, ses questions et ses appels, même s'il ne peut y retrouver une communauté fervente.

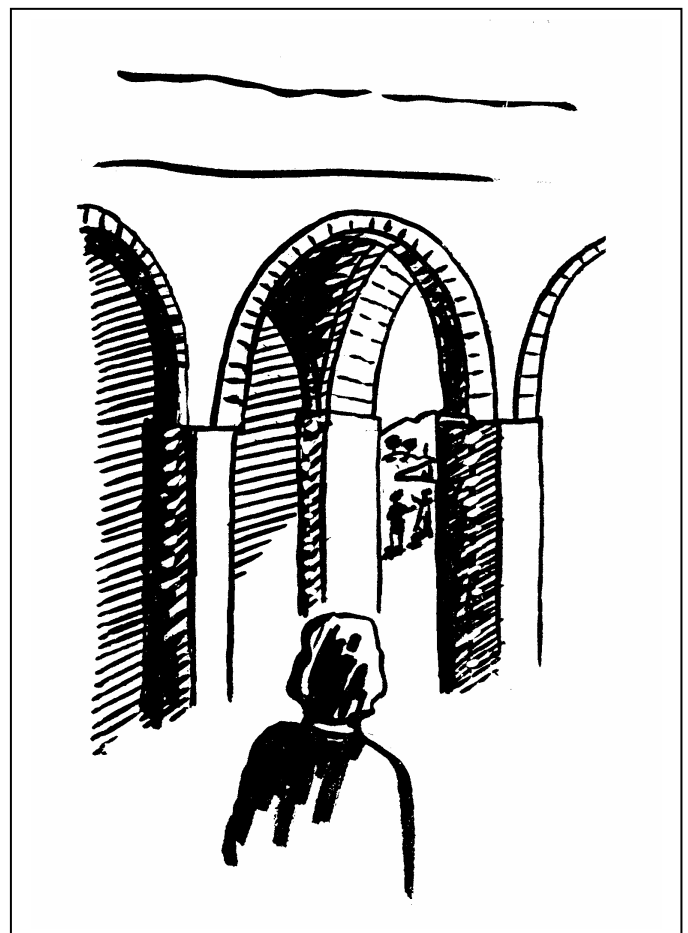
Certains peuvent croire qu'une telle église aux fonctions multiples n'est plus une église. On imagine trop souvent que la religion sépare le sacré du profane, l'initié du vulgaire, le fidèle de l'infidèle, le chrétien de celui qui ne l'est pas. Bien sûr pour éviter le vandale ou le voleur, il faut bien mettre des portes et des serrures. Mais ce n'est pas dans ces

précautions-là que se dit la foi au Christ des Évangiles.

La vocation d'une église est d'être ouverte. Les trésors qu'elle abrite appartiennent à tous. Il n'est pas besoin pour y entrer d'un certificat de baptême. Son large accueil clame que Dieu ne distingue pas le grec du juif, l'esclave de l'homme libre, le pauvre du riche. En offrant son toit comme une maison commune, l'église invite à bâtir une humanité fraternelle sans exclus. En conduisant le regard vers le beau, elle conduit la conscience au-delà de l'utile. En proposant son silence, elle ouvre pour ceux qui se rendent disponibles une présence mystérieuse faite de pardon et d'amour.

L'évangile ne réclame pas des cités interdites mais des églises ouvertes, des églises qui sauront conduire le visiteur dans la liberté vers la source capable d'apaiser ses soifs les plus secrètes. L'intérêt porté sur un ouvrage comme celui-ci repose sur cette espérance. Mais cette espérance suppose un infini respect pour l'étranger qui y pénètre et demande à celui-ci de respecter ces lieux offerts.

Jacques NOYER



En tri den

*Nihour tri den oé é tremén
Skoelit ou des, ou zri, ar men dor
Ha mé, klañù, n'hellén ket digor.*

Get er hetañ, tér él en tan,
E saùas kounar ha gourdrouz
Ha mé glaharet ha didrouz.

Get en eil den, lan a ankin,
E saùas dareù ha huañnad
Ha mé, trist, de ouilein goustad.

Get en trivet, brèr en éled,
E saùas pedenn ha benoh
Ha mé, guel de gousket é péoh.

*Nihour tri den oé é tremén
Skoelit ou des, ou zri, ar men dor
Ha mé, klañù, n'hellén ket digor.....*

Roperh er Mason, ofisour ar er listri-vrezél
(1900-1952)

*Trois hommes sont passés hier au soir,
ils ont frappé à la porte ; comme j'étais malade
je ne pouvais ouvrir.*

Le premier (colérique comme du feu)
tout feu tout flamme, devint furieux et menaçant ;
et moi, chagriné je me taisais.

Le second plein d'angoisse se répandit
en larmes et gémissements ; et moi, plein de
tristesse, je pleurais doucement.

Le troisième, Frère des anges, m'offrit
sa prière et sa bénédiction; et moi, apaisé je
m'endormis.

*Trois hommes sont passés hier au soir, ils
ont frappé à la porte ; comme j'étais malade
je ne pouvais ouvrir.*



CONCERT

L'association Ramdam organise une veillée
avec l'auteur-compositeur **Louis CAPART**
en l'église de Loéal le jeudi 8 Août
à 20 h 45.

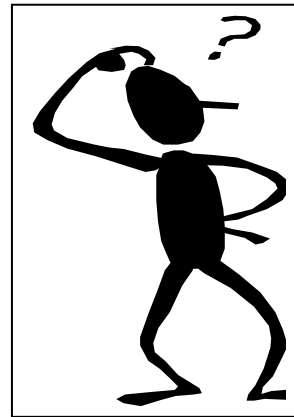
Voilà une bonne occasion pour venir
découvrir le nouvel éclairage du bâtiment.

.....

PELERINAGE A LOURDES

Du 29 août au 4 septembre

**A pe gleùé un énan
A pe huélé ur sourd
Hañi e vihué ar en douar.**



BAPTEMES

Le 30 mars : Ronan LATRY
Le 31 mars : Baptiste MANDART
Morgane GOUNIN
Léa LE HUITOUZE
Le 7 avril : Charlayne LE CORRE
Le 14 avril : Aline GUILLEVIC
Le 20 avril : Ivan QUELLEC
Ilia QUELLEC
Le 5 mai : Cynthia KERGOSIEN
Le 19 mai : Jeanne Marie OLLIVIER
Éva LE COUPANNEC
Elvina BELLEC
Le 26 mai : Mathis HERVÉ
Le 22 juin : Marie LE PENNEC
Le 29 juin : Brieg JACOB
Kristen BIYENGUI
Titouan LE LEUCH
Le 30 juin : Alik ONNO
Le 21 juillet : Cécile BESNIER
Le 28 juillet : Romain GALLENNE

MARIAGES

Le 5 avril : Olivier DRIAN
et Anne-Laure LE BAYON
Le 27 avril : Fabrice CADO
et Laëtitia LE PAIR
Le 8 juin : Jean-Claude GERVAIS
et Marie-Pierre COLLIN
Le 14 juin : Stéphane BRÉHELIN
et Laurence HELLEC
Le 15 juin : Lionel THIÉBAUT
et Nathalie PERSONNIC
Jean-Claude LE FURAUT
et Élisabeth LE QUER
Patrick BESNIÉ
et Marie-Laure NOTTEGHEM
Le 22 juin : Jean-Michel LE PENNEC
et Sandrine AUBERE
Le 29 juin : Laurent MOREAU
et Armelle BIHAN
Le 6 juillet : Fabrice IDIER
et Anne LE TOHIC

OBSEQUES

Le 8 mars : Marcel MENANT
Le 15 mars : Lucien LE RIBLER
Robert LE PALLEC
Le 16 mars : Jeanne Marceline GUILLEVIC
Le 18 mars : Marcel ROBINO
Le 19 mars : Thérèse LE CRAVER
Le 25 mars : Michel LE HUEC
Le 3 juin : Léontine COUDON

HORAIRE DES MESSES

DOMINICALES

Locoal : 9 h 45 et Mendon : 11 heures
*Ces horaires sont modifiés lors des pardons :
ces dimanches-là, la messe de 11 heures est
au lieu du pardon*

Cet hiver l'église de **Mendon** a accueilli le chanteur Noël Colombier ainsi que les chorales l'Engoulevent et Phonie douce.

Cet été, deux événements salueront la fin des travaux réalisés dans l'église de **Locoal** : réfection de l'éclairage et rénovation des fonts baptismaux.

DIMANCHE 4 AOUT, MESSE solennelle à 11 HEURES, présidée par Mgr Joseph MAHUAS, prélat de Sa Sainteté et Doyen du chapitre cathédral. Elle sera animée par la chorale paroissiale. L'office sera suivi d'une réception dans le jardin du presbytère. La messe de 9 h 45 sera à Mendon.

JEUDI 8 AOUT, CONCERT AVEC LOUIS CAPART.

CALENDRIER DES PARDONS

- 1 - Dimanche 11 août : Pardon de Ste Marguerite
- 2 - Jeudi 15 août : Pardon de LA FONTAINE
- 3 - Dimanche 18 août : Pardon de LOCQUeltas
- 4 - Dimanche 25 août : Pardon de LA MADELEINE
- 5 - Dimanche 1er septembre : Pardon du MOUSTOIR

Les travaux de réfection de l'éclairage prévus à l'église de Mendon ne permettront pas d'y assurer le pardon du bourg à la date du 8 septembre.

Collecte de papiers

SAMEDI 28 septembre

Le produit de la vente est au profit des projets de développement soutenus par le CCFD, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

Site internet

Des informations sur les paroisses de Locoal et Mendon sont disponibles sur le site Internet :
www.locoal-mendon.com

.....
Mr Le Recteur, presbytère
56550 LOCOAL-MENDON
02 97 24 53 64
belato@wanadoo.fr